

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DU 11 JANVIER 2024 – MORBIHAN HABITAT

Décision n° DE-2024-01-11 151.	Délibération du BUREAU N° BU-2023-09-04	Groupe n° 5894 Opération n°5894C1	SURZUR Les Jardins de Kerlann VEFA
-----------------------------------	--	--------------------------------------	--

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 10 janvier 2023, déléguant au Directeur général la signature des contrats de prêts d'un montant maximum de 5 M€ par opération,

Vu la délibération du Bureau en date du 04/09/2023, autorisant l'exécution de l'opération précitée,

La présente décision autorise le financement de cette opération à travers 5 emprunts, pour un montant total de **299 077 €**, correspondant à 5 emprunts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et 0 emprunt souscrit auprès d'autres banques, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- 5 emprunts conventionnés, souscrits auprès de la Caisse des dépôts :

	Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)	Prêt locatif aidé d'intégration destiné à l'acquisition du terrain (PLAI)	Prêt locatif à usage social (PLS)	Prêt locatif à usage social (CPLS)	Prêt locatif à usage social destiné à l'acquisition du terrain (PLS)
Montant du prêt	97 708 €	38 528 €	46 840 €	77 760 €	38 241 €
Durée du préfinancement	de 3 à 24 mois, la durée envisagée étant de 8 mois				
Durée de l'amortissement	40 ans	50 ans	40 ans	40 ans	50 ans
dont durée du différé d'amortiss ^t	0				
Périodicité des échéances	annuelle				
Taux de la période	2,60 %		4,11 %		
Index	livret A				
Taux d'intérêt	Livret A -0,4%		Livret A + 1.11%		
Typologie GISSLER	1A				
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)				
Modalité de révision	Double révisabilité				
Taux de progressivité des échéances	- 0,50% (révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%)				
Date d'effet du contrat de prêt	01/12/2023				
Date de 1 ^{ère} échéance	01/09/2025				
Garanties	50% GMVA / 40% Commune de SURZUR / 10% Conseil Départemental du Morbihan				

Fait à Vannes, le 11 janvier 2024

Certifiée exécutoire



Le Directeur général

Erwan ROBERT